18 JAN. 2007

AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL

A - 780

Société Anonyme
au capital de F. 301 200
Siège Social : 526, Avenue de Lattre de Tassigny
83000 TOULON
RCS TOULON B 784 945 867

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Septembre 2000

L'an deux mille,
Le 30 Septembre,
A 18 heures,

Les actionnaires de la société AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 301 200 francs, divisé en 3012 actions de 100 francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 10 Septembre 2000 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur René SOULTAN**, en sa qualité de **Président du Conseil d'Administration.**

Madame Claudine SOULTAN et **Mademoiselle Aurélie SOULTAN,** les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Serge GIRAULT est désigné comme secrétaire.

Monsieur GAIRE Jacques, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 Septembre 2000, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 3 012 actions sur les 3 012 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Quitus à la SA INFOGEST, administrateur,
- Suppression de l'établissement secondaire de la Rue Letellier à Paris,
- Suppression de l'enseigne CCG,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la SA INFOGEST, nomme en qualité d'administrateur de la société, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2001 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000 :

- Mademoiselle Aurélie SOULTAN, demeurant à LA FARLEDE (83210), 665 Route de Solliès Ville

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Aurélie SOULTAN a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la SA INFOGEST, pour l'exécution de son mandat d'Administrateur, jusqu'à ce jour, date de sa démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la décision de suppression de l'adresse du 28 rue Letellier à Paris comme établissement secondaire de la société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la décision de supprimer l'enseigne CCG de la société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur René SOULTAN

Les Scrutateurs
Madame Claudine SOULTAN

Mademoiselle Aurélie SOULTAN

Le Secrétaire
Monsieur Serge GIRAULT